



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
Commune de Souvigny

Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 10/04/2025

Séance du jeudi 10 avril 2025 20:00 à Hôtel de Ville

Quorum : 10

Membres présents :

Jocelyne DESPHELIPON, Nelly MERITET, Erika LABONNE, Céline VERNAUDON, Vincent RONDEPIERRE, Nathalie BIDAUT, Eric CHERION, Daniel LACARIN, Hugues BONNEAU, Armanda FERNANDES LERO, Jean-Paul PETIT, Michel BARBARIN, Julien DEVAUX, Nelly POMMIER

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Dominique LAUCHARD, Clément GUILLAUMIN, Jean-Claude MAREMBERT (donne pouvoir à : Nelly POMMIER), Véronique DEPOORTER (donne pouvoir à : Michel BARBARIN), Michèle VAGNE (donne pouvoir à : Jean-Paul PETIT)

Membres Absents :

Président de séance : Michel BARBARIN

Secrétaire de séance : Julien DEVAUX

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Modification du tableau des commissions communales	M. BARBARIN
2	Approbation du compte financier unique (CFU) 2024- Budget communal	M. PETIT
3	Affectation des résultats 2024	M. PETIT
4	Attribution des subventions aux associations locales et soutien à l'installation des nouveaux commerces	M. PETIT
5	Bilan annuel des acquisitions et cessions de l'exercice 2024	M. PETIT
6	Vote du budget primitif 2025 - Budget annexe musée - Rapporteur Jean-Paul PETIT	M. PETIT
7	Vote du budget primitif 2025 - Budget communal - Rapporteur Jean-Paul PETIT	M. PETIT
8	Fixation des taux des impôts locaux pour 2025	M. PETIT
9	Demande d'accord définitif de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier au titre Reconquête des centres villes et centres bourgs pour l'année 2024 concernant la réparation du clocheton " Malgré-Tout " de l'Hôtel de Ville, les études Place Charles de Gaulle et MOE et l'installation d'une bâche sur la Maison à pan de bois	M. PETIT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE SOUVIGNY

10	Modification du tableau des emplois pour accroissement saisonnier d'activités	Mme BIDAUT
11	Autorisation donnée au Maire pour choisir un commissaire enquêteur dans le cadre de la modification du PLU et du SPR	M. BARBARIN
12	DUP Place Charles de Gaulle - RETIREE	

Délibérations :

20 : Modification du tableau des commissions communales

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L.212.22,
Vu la délibération n° 2020.022 en date du 15 juin 2020 relative à la création des commissions permanentes
Vu les délibérations n° 2021.044 en date du 12 juillet 2021 et n° 2022.001 en date du 11 février 2022 modifiant le tableau des commissions communales.
Considérant qu'il convient de modifier les commissions communales à la suite de la démission de Monsieur Jean-Claude ALBUCHER et l'installation de Monsieur Julien DEVAUX.
Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité de modifier le tableau des commissions permanentes dont la liste et la composition sont ainsi arrêtées.

Commission chargée des affaires culturelles et du tourisme, développement économique (agriculture, commerce et artisanat) site internet, communication, associations et cadre de vie

Rapporteur : VAGNE Michèle
Co-rapporteur : MERITET Nelly
DESPHELIPON Jocelyne
LERO Armanda
PETIT Jean-Paul
Céline VERNAUDON
POMMIER Nelly
Eric CHERION

Commission chargée des finances et du personnel communal

Rapporteur : PETIT Jean-Paul
Co-rapporteur : CHERION Eric
BIDAUT Nathalie
DESPHELIPON Jocelyne
MERITET Nelly
DEVAUX Julien

Commission chargée des affaires scolaires et périscolaires, jeunesse et sports et l'action sociale

Rapporteur : BIDAUT Nathalie
Co-rapporteur : VERNAUDON Céline
BONNEAU Hugues
GUILLAUMIN Clément

RONDEPIERRE Vincent
LABONNE Erika
Véronique DEPOORTER
Dominique LAUCHARD

Commission chargée de l'urbanisme, des bâtiments communaux, de la voirie urbaine et rurale, des réseaux (dont agriculture)

Rapporteur : LACARIN Daniel
Co-rapporteur : RONDEPIERRE Vincent
BONNEAU Hugues
DESPHELIPON Jocelyne
GUILLAUMIN Clément
MAREMBERT Jean-Claude
BIDAUT Nathalie
PETIT Jean-Paul

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 17 voix Michel BARBARIN, Nathalie BIDAUT, Vincent RONDEPIERRE, Hugues BONNEAU, Armanda FERNANDES LERO, Véronique DEPOORTER, Jean-Claude MAREMBERT, Eric CHERION, Jocelyne DESPHELIPON, Michèle VAGNE, Céline VERNAUDON, Nelly MERITET, Daniel LACARIN, Erika LABONNE, Jean-Paul PETIT, Julien DEVAUX, Nelly POMMIER

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents : 2

21 : Approbation du compte financier unique (CFU) 2024- Budget communal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 mars 2024 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis favorable de la commission des Finances en date du 8 avril 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Ville de SOUVIGNY présenté par Monsieur Jean-Paul PETIT, adjoint aux finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de SOUVIGNY ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Investissement

Dépenses

Prévu :
2 318 537.38 €

Réalisé :
1 451 523.27 €

Reste à réaliser :
829 823.66 €

Recettes

Prévu :
2 318 537.38 €

Réalisé :
1 098 833.42 €

Reste à réaliser :
982 964.41 €

Fonctionnement

Dépenses

Prévu :
2 184 619.99 €

Réalisé :
1 747 920.02 €

Reste à réaliser :
0.00 €

Recettes

Prévu :
2 184 619.99 €

Réalisé :
2 296 886.84 €

Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :

-352 689.85 €

Fonctionnement

548 966.82 €

Résultat global

196 276.97 €

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de SOUVIGNY
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultats de vote :

Adopté

Pour : 11 voix Armanda FERNANDES LERO, Nathalie BIDAUT, Nelly MERITET, Michèle VAGNE, Daniel LACARIN, Eric CHERION, Jean-Paul PETIT, Vincent RONDEPIERRE, Jocelyne DESPHELIPON, Hugues BONNEAU, Céline VERNAUDON

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 Nelly POMMIER, Julien DEVAUX, Erika LABONNE, Jean-Claude MAREMBERT

N'ont pas pris part au vote : 2

Absents : 2

22 : Affectation des résultats 2024

Le Conseil municipal après avoir approuvé le CFU 2024 du budget communal
CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :

209 422.83 €

Un excédent reporté de :

339 543.99 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

548 966.82 €

Un déficit d'investissement de :

352 689.85 €

Un excédent des restes à réaliser de :

153 140.75 €

Soit un besoin de financement de :

199 549.10 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT

548 966.82 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)

199 549.10 €

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE SOUVIGNY

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)
349 417.72 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT
352 689.85 €

Résultats de vote :

Adopté

Pour : 13 voix Nathalie BIDAUT, Eric CHERION, Jocelyne DESPHELIPON, Michèle VAGNE, Armanda FERNANDES LERO, Hugues BONNEAU, Jean-Paul PETIT, Nelly MERITET, Michel BARBARIN, Daniel LACARIN, Céline VERNAUDON, Vincent RONDEPIERRE, Véronique DEPOORTER
Contre : 0 voix
Abstentions : 4 Julien DEVAUX, Erika LABONNE, Nelly POMMIER, Jean-Claude MAREMBERT
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents : 2

23 : Attribution des subventions aux associations locales et soutien à l'installation de nouveaux commerces

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions allouées aux associations qui ont formulé une demande et des subventions « aides aux nouveaux commerces » pour l'année 2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les demandes de subventions présentées par diverses associations locales pour soutenir leurs projets et actions ;

VU le rapport de la Commission des Finances, qui a examiné les demandes de subventions le 14 mars 2025

CONSIDÉRANT :

Que plusieurs associations locales ont formulé des demandes de subventions pour soutenir leurs activités et projets pour 2025 ;

Que ces subventions contribuent au dynamisme associatif de la commune, en soutenant des initiatives dans les domaines culturel, sportif, éducatif, social, etc. ;

Que la Commission des Finances a examiné ces demandes et propose d'attribuer les subventions suivantes aux associations locales :

Que la commune souhaite soutenir l'installation de nouveaux commerces en facilitant leurs démarches administratives et, le cas échéant, en leur apportant un soutien financier pour l'aménagement de leurs locaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

D'attribuer les subventions suivantes aux associations locales pour l'année 2025 telles que présentées par la Commission des Finances :

Subvention de fonctionnement

ACPG CATM

200.00 €

Subvention de fonctionnement

Amicale des donneurs de sang

400.00 €

Subvention de fonctionnement
Amicale des sapeurs-pompiers
500.00 €

Subvention de fonctionnement
Amicale laïque
1 500.00 €

Subvention exceptionnelle
Amicale laïque
1 000.00 €

Subvention exceptionnelle
Amis de Saint-Jacques de Compostelle
300.00 €

Subvention de fonctionnement
Les Ateliers du Chapeau Rouge
1 500.00 €

Subvention exceptionnelle
Les Ateliers du Chapeau Rouge
1 500.00 €

Subvention de fonctionnement
Association Saint-Marc
3 500.00 €

Subvention de fonctionnement
Comité des fêtes
2 000.00 €

Subvention exceptionnelle
Conscrits de Souvigny
200.00 €

Subvention de fonctionnement
Coopérative école élémentaire
700.00 €

Subvention exceptionnelle
Coopérative école élémentaire
3 500.00 €

Subvention de fonctionnement
Coopérative école maternelle
220.00 €

Subvention de fonctionnement
Football Club Souvignyssois
4 000.00 €

Subvention de fonctionnement
Amis de l'Orgue Clicquot de Souvigny AOCS

1 200.00 €

Subvention de fonctionnement
Les Chants d'Ailleurs
300.00 €

Subvention de fonctionnement
Musique de Souvigny
2 800.00 €

Subvention exceptionnelle
Musique de Souvigny
1 200.00 €

Subvention de fonctionnement
Association Souvigny Gd Site
4 800.00 €

Subvention exceptionnelle
Association Souvigny Gd Site
1 000.00 €

Subvention exceptionnelle
Association Souvigny Gd Site
1 000.00 €

Subvention de fonctionnement
SOUVIGYM
1 200.00 €

Subvention de fonctionnement
Tennis Club de Souvigny
500.00 €

Subvention exceptionnelle
Tennis Club de Souvigny
500.00 €

Subvention exceptionnelle
LACME Souvigny
500.00 €

Subvention crèche
Crèche l'ESCALOQUETTE
40 220.00 €

Provision aide commerces
ZZ Fournisseurs
1 000.00 €

Provision
ZZ Fournisseurs
1 980.00 €

TOTAL

79 220.00 €

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif communal 2025 art. 65748
D'autoriser le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires pour la mise en œuvre de ces subventions et du soutien à l'installation des commerces.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 17 voix Nelly POMMIER, Jean-Claude MAREMBERT, Daniel LACARIN, Nelly MERITET, Erika LABONNE, Hugues BONNEAU, Julien DEVAUX, Céline VERNAUDON, Eric CHERION, Jocelyne DESPHELIPON, Nathalie BIDAUT, Vincent RONDEPIERRE, Armanda FERNANDES LERO, Véronique DEPOORTER, Michèle VAGNE, Jean-Paul PETIT, Michel BARBARIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents : 2

24 : Bilan annuel des acquisitions et cessions de l'exercice 2024

Monsieur le Maire rapporte :

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales notre assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune de Souvigny sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2024 retrace par le compte financier unique auquel ce bilan sera annexé. Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2024 sont les suivantes :

1.Acquisitions : Néant

2.Cessions : Néant

3.Droits réels immobiliers : Néant

Le Conseil Municipal de la commune de Souvigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'obligation d'annexer au CFU de la commune le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Ville

PREND ACTE :

Article unique : du bilan des acquisitions et cessions foncières de la commune pour l'année 2024 tel que présenté ci-dessus.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 17 voix Nelly MERITET, Véronique DEPOORTER, Vincent RONDEPIERRE, Michel BARBARIN, Jean-Claude MAREMBERT, Nathalie BIDAUT, Eric CHERION, Michèle VAGNE, Erika LABONNE, Daniel LACARIN, Julien DEVAUX, Jean-Paul PETIT, Hugues BONNEAU, Céline VERNAUDON, Jocelyne DESPHELIPON, Nelly POMMIER, Armanda FERNANDES LERO

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE SOUVIGNY

Absents : 2

25 : Vote du budget primitif 2025 - Budget annexe musée - Rapporteur Jean-Paul PETIT

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 8 avril 2025, comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 230 190.00 €

Recettes : 230 190.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 8 avril 2025,

Vu le projet de budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2025 - Budget annexe musée

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 17 voix Véronique DEPOORTER, Jean-Paul PETIT, Armanda FERNANDES LERO, Michel BARBARIN, Céline VERNAUDON, Jean-Claude MAREMBERT, Hugues BONNEAU, Vincent RONDEPIERRE, Jocelyne DESPHELIPON, Daniel LACARIN, Nelly POMMIER, Nathalie BIDAUT, Michèle VAGNE, Nelly MERITET, Erika LABONNE, Julien DEVAUX, Eric CHERION

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents : 2

26 : Vote du budget primitif 2025 - Budget communal - Rapporteur Jean-Paul PETIT

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 8 avril 2025, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 270 549,72 €

Dépenses et recettes d'investissement : 2 446 520.39 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 8 avril 2025.

Vu le projet de budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 270 549,72 €

Dépenses et recettes d'investissement : 2 446 520.39 €

Résultats de vote :

Adopté

Pour : 13 voix Eric CHERION, Nelly MERITET, Jocelyne DESPHELIPON, Daniel LACARIN, Hugues BONNEAU, Vincent RONDEPIERRE, Michèle VAGNE, Armanda FERNANDES LERO, Céline VERNAUDON, Nathalie BIDAUT, Michel BARBARIN, Véronique DEPOORTER, Jean-Paul PETIT
Contre : 0 voix
Abstentions : 4 Julien DEVAUX, Nelly POMMIER, Jean-Claude MAREMBERT, Erika LABONNE
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents : 2

27 : Fixation des taux des impôts locaux pour 2025

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport financier relatif à la fiscalité locale, et conformément aux dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Collectivités Territoriales, a procédé à l'examen des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'exercice 2025.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 8 avril 2025,
il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2025 :

1. Taxe Foncière sur les Bâtiments (TFB) :
Taux de 43,54%, soit un produit attendu de 894 747 €.

2. Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) :
Taux de 56,41%, soit un produit attendu de 139 558 €.

3. Taxe d'Habitation (TH) :
Taux de 15,64%, soit un produit attendu de 79 357 €.

Total attendu des produits fiscaux pour 2025 :
Le produit global attendu de ces trois taxes s'élève à 1 113 662 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir ces taux pour l'année 2025, ces derniers étant jugés adaptés aux besoins financiers de la commune tout en tenant compte des contraintes fiscales et économiques actuelles.
La présente délibération sera transmise aux services fiscaux compétents pour mise en œuvre.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 17 voix Jean-Paul PETIT, Jocelyne DESPHELIPON, Nathalie BIDAUT, Céline VERNAUDON, Jean-Claude MAREMBERT, Erika LABONNE, Hugues BONNEAU, Nelly MERITET, Daniel LACARIN, Michel BARBARIN, Eric CHERION, Vincent RONDEPIERRE, Julien DEVAUX, Armanda FERNANDES LERO, Véronique DEPOORTER, Nelly POMMIER, Michèle VAGNE
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents : 2

28 : Demande d'accord définitif de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE SOUVIGNY

au titre Reconquête des centres villes et centres bourgs pour l'année 2024 concernant la réparation du clocheton " Malgré-Tout " de l'Hôtel de Ville, les études Place Charles de Gaulle et MOE et l'installation d'une bâche sur la Maison à pan de bois

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n° 62/2024 du 30 septembre 2024 une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil départemental de l'Allier au titre du dispositif « RCVCB » pour l'année 2024 concernant la réparation du clocheton « Malgré-Tout » de l'Hôtel de Ville, les études Place Charles de Gaulle et MOE et l'installation d'une bâche sur la Maison à pan de bois et a obtenu un accord de principe. Un avenant concernant le contrat RCVCB a été signé le 16 décembre 2024

Les devis étant à ce jour tous signés, il est donc maintenant possible de faire la demande définitive de subvention.

Le plan de financement définitif de cette opération est le suivant :

Coût total HT :	103 070.20 €	100 %
Département :	34 373.18 €	33.35 %
DRAC :	3 496.92 €	3.39 %
Région :	22 896.00 €	22.21 %
Assurances :	19 816.45 €	19,23 %
Autofinancement :	22 486.69 €	21.82 %

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande d'accord définitif de subvention comporte l'imprimé de demande de subvention, la présente délibération, les devis acceptés correspondant aux travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le plan de financement définitif exposé ci-dessus,
- De solliciter l'accord définitif pour une subvention du Conseil départemental de l'Allier dans le cadre du dispositif RCVCB au titre de l'année 2024,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire l'exécution de ladite délibération.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 17 voix Céline VERNAUDON, Jean-Claude MAREMBERT, Nathalie BIDAUT, Michel BARBARIN, Nelly MERITET, Eric CHERION, Erika LABONNE, Véronique DEPOORTER, Daniel LACARIN, Nelly POMMIER, Hugues BONNEAU, Jean-Paul PETIT, Armanda FERNANDES LERO, Julien DEVAUX, Michèle VAGNE, Jocelyne DESPHELIPON, Vincent RONDEPIERRE

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents : 2

**29 : Modification du tableau des emplois pour accroissement saisonnier d'activités -
Rapporteur : Nathalie BIDAUT**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L332-23 2° ;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
VU le tableau des emplois ;
VU la nécessité d'adapter temporairement les effectifs de la collectivité pour faire face à un accroissement d'activités saisonnières pendant la période estivale ;
VU l'avis favorable de la Commission des finances et du personnel communal en date du 8 avril 2025

CONSIDÉRANT :

- Que la collectivité doit renforcer ses services pour la période estivale, en particulier pour les mois de juillet et août ;
- Que des agents contractuels sont nécessaires pour couvrir ces besoins saisonniers spécifiques ;
- Que ces agents exerceront des fonctions d'adjoints techniques territoriaux sur des emplois non permanents, selon l'article L332-23 2° du Code général des collectivités territoriales ;
- Que la durée du contrat pour ces trois agents saisonniers sera de trois semaines,
- Que la durée hebdomadaire de travail sera de 35 heures, conformément à la réglementation en vigueur ;
- Que la rémunération des agents sera basée sur l'indice brut 388, conformément aux statuts des adjoints techniques territoriaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- De créer trois emplois saisonniers contractuels pour la période estivale (juillet/août), d'une durée de trois semaines, avec une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, au poste d'adjoint technique territorial, sous le régime des emplois non permanents, conformément à l'article L332-23 2° du Code général des collectivités territoriales.
- De fixer la rémunération de ces agents selon l'indice brut 367 indice majoré 366.
- D'autoriser Monsieur ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, y compris la signature des contrats de travail.
- De modifier le tableau des emplois de la commune en inscrivant ces emplois saisonniers.
- D'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 article 6513 du budget primitif communal 2025.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 17 voix Daniel LACARIN, Michel BARBARIN, Erika LABONNE, Vincent RONDEPIERRE, Jean-Claude MAREMBERT, Hugues BONNEAU, Armanda FERNANDES LERO, Eric CHERION, Michèle VAGNE, Nelly POMMIER, Véronique DEPOORTER, Julien DEVAUX, Jocelyne DESPHELIPON, Nathalie BIDAUT, Jean-Paul PETIT, Céline VERNAUDON, Nelly MERITET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents : 2

30 : Autorisation donnée au Maire pour choisir un commissaire enquêteur dans le cadre de la modification du PLU et du SPR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE SOUVIGNY

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L123-1 et suivants relatifs à l'enquête publique

Vu la délibération du Conseil Municipal 2021.024 en date du 15 mars 2021, autorisant la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Souvigny.

Vu l'arrêté 2025.028 du 10 mars 2025 prescrivant la modification du PLU

Vu la nécessité d'organiser une enquête publique préalable à la modification du PLU et du SPR,

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : Le Maire est autorisé à choisir et désigner un commissaire enquêteur pour la tenue de l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du SPR (Règlement et zonage) de la commune de Souvigny.

Article 2 : Le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour la désignation du commissaire enquêteur, conformément aux dispositions légales en vigueur et aux prescriptions de la commission d'enquête.

Article 3 : La présente délibération prendra effet à compter de sa validation par le Conseil Municipal et permettra au Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'organisation de l'enquête publique.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 17 voix Julien DEVAUX, Jean-Paul PETIT, Michel BARBARIN, Nelly POMMIER, Daniel LACARIN, Michèle VAGNE, Céline VERNAUDON, Véronique DEPOORTER, Hugues BONNEAU, Erika LABONNE, Jean-Claude MAREMBERT, Eric CHERION, Jocelyne DESPHELIPON, Nelly MERITET, Nathalie BIDAUT, Armanda FERNANDES LERO, Vincent RONDEPIERRE

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents : 2

31 : DPU - Place Charles de Gaulle - RETIREE

Communications diverses :

DUP – Place Charles de Gaulle

Bien que la délibération ait été retirée de l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite en dire quelques mots au titre des communications diverses. Il précise que, dans le cadre du projet RCVCB, la bande de terrain située devant l'ancienne gendarmerie doit être aménagée. En effet, afin de permettre la réalisation de travaux – notamment la création d'emplacements destinés aux personnes à mobilité réduite (PMR) et aux professionnels de santé – il est nécessaire que cette parcelle soit intégrée au domaine public.

Or, la mairie ne pouvant légalement intervenir sur un terrain privé, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a été envisagée pour permettre cette intégration. Monsieur le Maire regrette que les négociations menées avec le propriétaire n'aient pas abouti à un accord amiable, ce qui aurait été sa préférence.

Madame Labonne s'interroge sur la légitimité d'une telle démarche, soulignant que l'on ne peut pas « prendre un terrain à quelqu'un comme ça » et s'inquiète des conséquences que cela pourrait avoir sur la patientèle. Elle demande à disposer d'un dossier complet avant tout vote éventuel.

Monsieur le Maire se montre ouvert à cette demande, rappelant qu'il aurait effectivement souhaité éviter une procédure contraignante en privilégiant un accord amiable avec le propriétaire.

Installation de l'Atelier Lorenzi à Souvigny

L'Atelier Lorenzi, atelier de moulage d'art fondé en 1871 et actuellement installé à Arcueil, doit quitter ses locaux cette année.

La cheffe d'atelier, Madame Méline Lamboley, originaire de Moulins et ayant des attaches familiales à Souvigny, envisage avec son équipe de relocaliser l'atelier dans le Bourbonnais, et plus précisément à Souvigny.

Monsieur le Maire et Madame Vagne ont rencontré les porteurs du projet. Cette activité artisanale et artistique s'intègre parfaitement dans les dynamiques actuelles de développement économique, touristique et culturel de la commune.

Monsieur le Maire apporte son plein soutien à cette initiative de relocalisation, qui constituerait un atout considérable pour le rayonnement et la vitalité de Souvigny.

Remerciements

La famille de Delphine LEBARBIER remercie la commune pour l'envoi de fleurs lors du décès de Monsieur Julien « Lucien » TOUREAU

Madame Eliane PETETOT remercie la commune pour les condoléances adressées lors du décès de son époux

Le Secrétaire de séance,
Julien DEVAUX

Le Maire